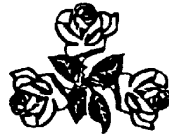


IN TERRA PAX



- PROGRAMME du dernier semestre 2023 et du premier semestre 2024 -

- 2023 -

23-24 septembre :

Retraite sur « LOUANGE » et « PRIERE ».

21-22 octobre :

Retraite sur « MOURIR EN CONSCIENCE » et « MOURIR CONSCIEMENT » à la lumière de la 7^{ème} Parole du Christ en Croix « Père, entre tes mains je remets mon esprit » (Lc 23,46).

25-26 novembre :

Retraite sur « LES FRUITS DE L'ESPRIT » (Gal 5,22).

- 2024 -

27-28 janvier :

Retraite d'APPROFONDISSEMENT.

24-25 février :

Retraite sur « Tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine ; et nulle ville, nulle maison divisée contre elle-même ne saurait se maintenir » (Mt 12,25).

30 avril – 6 mai

Retraite sur LA SEMAINE SAINTE.

22-23 juin :

Retraite chrétienne-bouddhiste sur « DISCIPLINE ET ASCESE », thème commun abordé selon les deux traditions (sous réserve de la confirmation de Lama Seunam).

Pour tout renseignement ou **INSCRIPTION aux RETRAITES**, veuillez vous adresser à **Mlle Éliane BARADEL** :

A.I.S.B.L. IN TERRA PAX. 23 rue Louis Saillant 91 290 La Norville (France).

☎ et **Répondeur** : 00/33 1 64 90 26 50 (de France: 01 64 90 26 50)

ou encore par **Email** : courrierinterrapax@orange.fr

Comment devenir MEMBRE ADHÉRENT de IN TERRA PAX ?

➤ Sont membres adhérents de In Terra Pax, ceux qui manifestent un intérêt personnel pour les objectifs de l'Association, participent - de quelque manière - à ses activités sur le cycle du programme prévu pour l'année civile et désirent être reconnus comme tels. Pour devenir membre adhérent, il suffit de remplir une demande d'adhésion en s'adressant à Éliane BARADEL, sur place - au cours des diverses activités de In Terra Pax -, ou par courrier, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Au terme de la première année d'adhésion et si le membre adhérent en émet le souhait, il sera possible de procéder à une adhésion permanente, par tacite reconduction.

➤ Toutefois, le seul fait de remplir au moins l'une des trois conditions suivantes mettra immédiatement fin à toute adhésion :

1/ le membre adhérent souhaite se retirer de l'Association

2/ le membre adhérent n'a participé - de quelque manière - à aucune activité de l'Association durant une période de trois années consécutives

3/ sur décision du Président ou du Vice-président, il peut être mis fin à l'adhésion d'un membre adhérent pour manquement grave à l'un des objectifs de l'Association.

- INFORMATION -

Les personnes désireuses de **PARTICIPER AUX ACTIVITES ASSUREES VIA UNE PLATEFORME** sont priées de **s'inscrire** auprès d'Éliane, **au plus tard 48 heures avant l'activité**, afin d'en recevoir les codes d'accès, **et d'acquitter, par virement bancaire, les frais de participation** qui s'élèvent à **40 euros** pour l'intégralité de l'enseignement d'une retraite. Je vous rappelle les coordonnées bancaires :

Compte belge : BNP PARIBAS FORTIS de Rochefort

IBAN : BE64 2500 1736 9452 / BIC : GEBABEBB

Veillez à bien préciser en **communication** : « **Retraite du... 2023 ou 2024** ».

POUR RAPPEL

Nous avons repris, cette année, les mini-sessions « d'accompagnement » en organisant, à la demande quelques MINI-SESSIONS INDIVIDUALISÉES SUR LE SENS DE MA VIE. Nous rappelons qu'elles s'adressent à toute personne se posant des questions à partir de constats faits dans sa vie quotidienne : « Pourquoi m'est-il si difficile de me lever le matin ? », « Combien ai-je du mal à me dégager d'une addiction (boisson, tabac, internet...) ! », « A quoi bon vouloir changer quelque chose dans ma vie, je n'y arriverai pas... ». Ces mini-sessions, organisées sur demande, regrouperont, selon le domaine abordé, 2 ou 3 personnes au plus pour une même session. Le planning de ces mini-sessions sera donc élaboré progressivement, **selon les disponibilités respectives de chacun et les conditions sanitaires retenues** (durée : 3 jours), puis indiqué par Eliane aux personnes inscrites. Il est précisé qu'aucune rémunération ne sera perçue par l'équipe accompagnatrice et que toute participation amicale aux frais de la vie quotidienne sera intégralement versée sous forme de don à *Vivre la Vie* (Association de loi 1901).

Toutefois, devant la difficulté rencontrée par plusieurs personnes pour formuler un objectif précis de mini-session (état de grande fatigue, sentiment d'enfermement, menace de *burn out*...) et ***afin de prendre en compte les conditions difficiles auxquelles il nous a fallu faire face ces deux dernières années***, il sera possible – cette année encore - de souhaiter participer à une MINI-SESSION INDIVIDUALISEE DE SIMPLE RESSOURCEMENT dans les mêmes conditions, sans thème précis cependant mais avec des temps d'écoute, voire d'échanges, dans **le souci de veiller à conserver**, dans ce type de mini-session également, **une démarche sincère de « croissance personnelle »**.

- 27-28 janvier : **Retraite d'APPROFONDISSEMENT.**
- 24-25 février : **Retraite sur « Tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine ; et nulle ville, nulle maison divisée contre elle-même ne saurait se maintenir » (Mt 12,25).**
- 30 avril – 6 mai **Retraite sur LA SEMAINE SAINTE.**
- 22-23 juin : **Retraite chrétienne-bouddhiste sur « DISCIPLINE ET ASCESE », thème commun abordé selon les deux traditions (sous réserve de la confirmation de Lama Seunam).**
- 23-24 septembre : **Retraite sur « LOUANGE » et « PRIERE ».**
- 21-22 octobre : **Retraite sur « MOURIR EN CONSCIENCE » et « MOURIR CONSCIEM-MENT » à la lumière de la 7^{ème} Parole du Christ en Croix « Père, entre tes mains je remets mon esprit » (Lc 23,46) .**
- 25-26 novembre : **Retraite sur « LES FRUITS DE L'ESPRIT » (Gal 5,22).**